Docusign Envelope ID: 97DB3EB8-32AA-8D24-83ED-919A56C907BD

BELVER

Société par actions simplifiée
au capital de 317 505 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : BELVER
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

Représentée par :
Monsieur Patrice RACINE, gérant de la société AYPACA, Présidente
(x) agissant en qualité de représentant légal
() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

(X) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à BEAUVOIR SUR MER,
Le 30/06/ 2026.

Société AYPACA
Présidente
représentée par Monsieur Patrice RACINE

Signé par :
RACINE Patrice
BA1F9F938E8F4BE...

CERTIFIE
CONFORME

Bilan Actif (n-1 approuvé)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires	634,00	634,00		535,38
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 264,05	9 562,76	31 701,29	32 760,55
Constructions	747 830,25	675 067,09	72 763,16	86 138,34
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 303 749,43	767 820,05	535 929,38	613 678,32
Autres immobilisations corporelles	1 928 305,00	1 668 582,87	259 722,13	319 031,47
Immobilisations financières (1)				
Autres titres immobilisés	188 525,45		188 525,45	187 358,45
Prêts	203 000,00		203 000,00	2 450,00
Autres immobilisations financières	14 461,86		14 461,86	14 326,82
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 427 770,04**	**3 121 666,77**	**1 306 103,27**	**1 256 279,33**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 907,05		3 907,05	1 246,01
Marchandises	954 973,98		954 973,98	1 054 185,21
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	39 360,80	28,00	39 332,80	43 367,08
Autres créances	171 079,36		171 079,36	175 060,83
Charges constatées d'avance	38 798,27		38 798,27	37 724,32
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	779 002,82		779 002,82	890 147,93
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 987 122,28**	**28,00**	**1 987 094,28**	**2 201 731,38**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**6 414 892,32**	**3 121 694,77**	**3 293 197,55**	**3 458 010,71**
(2) Dont à moins d'un an			*249 238,43*	

Bilan Passif (n-1 approuvé)

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	317 505,00	317 505,00
Réserve légale	31 751,21	31 751,21
Réserves statutaires ou contractuelles	324 962,06	273 097,06
Autres réserves	991 527,50	991 527,50
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**315 901,78**	**259 324,26**
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**1 981 647,55**	**1 873 205,03**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	456 965,45	633 875,63
Emprunts et dettes financières diverses	24 656,92	152 937,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 653,73	480 371,10
Dettes fiscales et sociales	283 050,14	246 482,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 430,28	12 509,23
Autres dettes	29 875,25	9 475,78
Produits constatés d'avance	48 918,23	49 154,00
TOTAL DETTES (III)	**1 311 550,00**	**1 584 805,68**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**3 293 197,55**	**3 458 010,71**
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 039 423,19	1 223 073,92
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BELVER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 293 198 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de marchandises sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auxquels ils appartiennent.
Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du premier entré, premier sorti."
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96 %

Règles et méthodes comptables

- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Taux de rotation du personnel par tranche d'âge et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite de 1 pour les salariés ayant 60 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels
- Table de taux de mortalité : table INSEE TD 12-16

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	634			634
Immobilisations incorporelles	**634**			**634**
- Terrains	41 264			41 264
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	4 218			4 218
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	743 613			743 613
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 267 528	40 797	4 576	1 303 749
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 764 062	27 455		1 791 517
- Matériel de transport	85 295	47 439	55 895	76 839
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 431	695	6 177	59 949
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 971 410**	**116 386**	**66 648**	**4 021 149**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	187 358	1 167		188 525
- Prêts et autres immobilisations financières	16 777	200 685		217 462
Immobilisations financières	**204 135**	**201 852**		**405 987**
TOTAL	**4 176 179**	**318 238**	**66 648**	**4 427 770**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			99	535		634
Immobilisations incorporelles			**99**	**535**		**634**
- Terrains	50 ans		8 504	1 059		9 563
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans					
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans		1 731	633		2 364
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 15 ans		659 961	12 743		672 704
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans		653 850	118 546	4 576	767 820
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		1 549 901	68 999		1 618 899
- Matériel de transport	4 à 5 ans		10 659	17 629	15 953	12 335
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		35 196	8 329	6 177	37 349
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**2 919 801**	**227 937**	**26 706**	**3 121 033**
TOTAL			**2 919 900**	**228 473**	**26 706**	**3 121 667**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 466 700 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	203 000		203 000
Autres	14 462		14 462
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 361	39 361	
Autres	171 079	171 079	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	38 798	38 798	
Total	**466 700**	**249 238**	**217 462**

Produits à recevoir

	Montant
Int. courus sur autres prets	1 167
Budget fidelite a recevoir	24 154
Rce à recevoir	2 070
Bpc a recevoir	92 522
Produit a recevoir ttc	1 674
Organismes soc. produits à recevir	1 667
Total	**123 253**

Docusign Envelope ID: 97DB3EB8-32AA-8D24-83ED-919A56C907BD

BELVER
Société par actions simplifiée
au capital de 317 505 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 315 902 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	315 902 euros
A la réserve statutaire	63 180 euros
Solde	252 722 euros
A titre de dividendes Soit 11,94 euros par action	252 722 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 252 722,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	207 459,00	0,00	207 459,00
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	120 500,00	0,00	120 500,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Docusign Envelope ID: 97DB3EB8-32AA-8D24-83ED-919A56C907BD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Patrice RACINE
Société AYPACA

Signé par :
RACINE Patrice
BA1F9F938E8F4BE...